

Régularisation titre "vie privée et familiale"

Par **steph**, le **03/11/2009** à **10:55**

Bonjour,

Je suis travailleur social. Je me suis occupé d'un jeune algérien de 20 qui est encore actuellement pris en charge par l'Aide sociale à l'Enfance. Ce jeune a su montrer un comportement exemplaire dans le cadre de sa prise en charge. Il a obtenu un diplôme avec brio et dans tous les stages qu'il a pu effectuer lors de sa formation, les professionnels étaient très contents de lui. Il se révèle un jeune sérieux au comportement exemplaire.

Un titre "vie privée et familiale" a été demandé par l'intermédiaire d'un élu et une association d'aide aux étrangers. La préfecture n'a pas donné suite à sa demande. Depuis près d'un an elle n'a pas répondu.

Depuis plusieurs années, il était fiancé à son amie française! Les deux vivaient ensemble et projetaient depuis déjà deux ans de se marier; c'est ce qu'ils ont fait depuis peu. Un nouveau dossier a été déposé dans la ville où ils vivent désormais. Depuis 2 mois, toujours pas de réponse. 4 mois sans réponse vaut un refus implicite!

Selon vous, a-t-il une chance d'obtenir un titre de séjour "vie privée familiale" ?
2 mois sans réponse présage-t-il un nouveau refus? Est-ce normal selon vous?

Que faire en cas de silence de la part de la préfecture?

Merci pour votre soutien et votre aide

Par **jeetendra**, le **03/11/2009** à **12:29**

[fluo]GISTI[/fluo]

3, Villa Marcès
75011 Paris
01 43 14 84 84

[fluo]Cimade Ile de France[/fluo]

46 Boulevard des Batignolles - 75017 PARIS (métro Rome ligne 2)
Tel : 01 40 08 05 34

Bonjour, il faudrait que le jeune se trouve un logement, un travail, ça faciliterait sa

régularisation, contactez le GISTI, la Cimade, ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des étrangers et pourront l'aider efficacement, cordialement.